



Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine

www.formation-cma92.fr

EVEIL Spécial Artisanat d'art

✓ Marketing pour l'artisanat d'art



CMA92 - 17bis rue des Venêts - 92000 NANTERRE - Tél. : 01 47 29 43 43

MARKETING POUR L'ARTISANAT D'ART

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

*Maîtriser toutes les méthodologies et toutes les approches
qui permettront à l'Artisan d'art
d'aborder sereinement ses plans futurs de développement.*

Programme

- Retour aux fondamentaux de l'Artisanat d'Art
- Entrer en Artisanat d'Art
- Revisiter les lois du Marketing pour l'Artisanat
- Les relations de proximité de l'Artisanat d'Art
- L'Artisanat d'Art, un management spécifique
- Développer le capital du créateur
- Ce qui fait le produit Artisanal d'Art
- Le prix de l'Artisanat d'Art
- La distribution
- Les business modèles de l'Artisanat d'Art
- La création : un processus à maîtriser et à dupliquer
- Faire acheter un objet unique, une création

Méthodes et moyens pédagogiques :

Apports de méthodes. Travail pratique sur des cas fournis par les participants.

Public :

Chefs d'entreprise, conjoints, salariés.

Profil formateur :

Consultant expert en marketing et communication.

Évaluation :

L'évaluation des acquis est effectuée à l'aide d'une grille d'évaluation formulée à partir des compétences visées.

Dates, lieu, durée et horaires :

Du 24 septembre au 17 décembre 2019

Nanterre

28 heures sur 4 jours

9h15-12h45//13h30-17h



BULLETIN D'INSCRIPTION

Stagiaire :

M. M^{me} Nom : Prénom : Né(e) le :

Déclare sur l'honneur être : Chef d'entreprise Salarié Conjoint collaborateur⁽¹⁾ Conjoint associé⁽²⁾ Auxiliaire familial⁽³⁾

Le stagiaire éligible au financement par le Conseil de la formation de la CRMA IdF autorise la CMA92 à percevoir de la CRMA IdF le financement des formations suivies.

Entreprise :

Nom du chef d'entreprise : M. M^{me} Nom : Prénom :

Statut du chef d'entreprise : Salarié Non salarié

Nom de l'entreprise : Activité :

Y a-t'il des salarié(s) dans l'entreprise ? Oui Non

Adresse de l'entreprise :

Code postal : Ville :

☎ : 📠 : 📧 :

E-mail : Siren :

Je m'inscris à « **Eveil** » sur le thème « **Marketing pour l'artisanat d'art** », aux dates suivantes, à Nanterre :

Mardi 24 septembre 2019 **Mardi 19 novembre 2019**

Mardi 22 octobre 2019 **Mardi 17 décembre 2019**

Je joins 2 chèque(s) à l'ordre de la CMA92 :

un chèque de 50 € pour les frais d'inscription (valable pour l'année 2019). Une facture vous sera remise pour votre comptabilité.

j'ai déjà réglé les frais d'inscription,

un chèque de caution de 50 € (valable pour l'année 2019)

Ce chèque vous sera restitué à la fin de l'année, sous réserve de votre présence à l'ensemble des stages choisis.

j'ai déjà remis un chèque de caution pour l'année 2019.

Je joins le règlement de la formation de mon salarié, soit un chèque de €

A, le

Signature

Tarifs / Prise en charge

- ✓ Pour le **chef d'entreprise non salarié***, **conjoint collaborateur⁽¹⁾**, **conjoint associé⁽²⁾**, **auxiliaire familial⁽³⁾**, vos formations sont prises en charges à 100 % par le Conseil de la formation de la CRMAIDF.

Vous réglez UNIQUEMENT un droit d'inscription de 50 € qui vous permet d'accéder à l'ensemble des formations sans frais supplémentaires, dans la limite de 150 heures par an + formations diplômantes.

- * Les chefs d'entreprise micro-entrepreneurs du secteur artisanal devront présenter l'attestation SSI de versement de la contribution à la formation ou la déclaration SSI de chiffre d'affaires pour bénéficier du financement de leur formation par le Conseil de la formation de la CRMAIDF.

- ✓ Pour le **salarié d'entreprise artisanale** : 150 € par journée de formation
- ✓ Pour tout autre public, consultez le Service Formation de la CMA92

(1) Inscrit au Répertoire des Métiers

(2) Mentionné dans les statuts de l'entreprise (fournir une copie des statuts)

(3) Ascendant ou descendant du chef d'entreprise non salarié et qui collabore à l'activité (fournir une attestation de versement par l'entreprise des cotisations sociales et retraites).
La demande ne sera pas prise en compte si le bulletin n'est pas accompagné des chèques.

A retourner à : Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine - 17 bis, rue des Venêts - 92014 NANTERRE CEDEX
Ce bulletin accompagné du règlement vaut bon de commande.

Conformément à la loi informatique et liberté N° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

La CMA92
30 ans d'expérience de la formation !



Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine
17 bis rue des Venêts
92000 Nanterre



Antenne de Sceaux
5 square Robinson - Résidence Clémencia
92330 Sceaux



08/07/2019 - FLM

Avec la formation, donnez un avenir à vos ambitions !